

Initiatives ministérielles

possibilité d'évaluer adéquatement des projets comme ceux de Kemano et Point Aconi ne fait que souligner davantage les graves insuffisances des dispositions relatives à l'évaluation dans le PEEE.

Ce projet de loi, dans sa forme originale sous le numéro C-78 et dans sa première version comme projet C-13, était pire encore que les lignes directrices existantes. Ce projet de loi était rédigé pour plaire aux gros promoteurs et leur permettre de faire ce qu'ils voulaient sans tenir compte des conséquences pour l'environnement. Le fait que le gouvernement ait accepté les nombreux amendements proposés à l'étape de l'examen en comité, a sans aucun doute grandement contribué à l'élaboration d'une mesure législative mieux adaptée aux besoins de notre pays en matière d'environnement.

En outre, le fait d'avoir accepté l'idée d'un examen quinquennal est un autre progrès dans la voie d'un processus d'évaluation environnementale important et délicat.

• (1540)

Mais qu'il n'y ait surtout pas de malentendu, madame la Présidente. Comme je l'ai déjà dit, ce projet de loi présente de sérieuses lacunes. Ce n'est pas le type de projet de loi que rédigerait le Nouveau Parti démocratique s'il était au pouvoir. Nombre des lacunes que renferme ce projet de loi sont voulues. Les membres du Cabinet les y ont mises consciemment. Le gouvernement a refusé d'accepter les amendements qui ont été proposés pour remédier à ces lacunes afin de mieux protéger l'environnement du Canada.

Je préviens le gouvernement et les députés que mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi ferons tout notre possible pour faire apporter à ce projet de loi, au cours de l'examen quinquennal, les modifications nécessaires afin d'assurer aux Canadiens un meilleur processus d'évaluation environnementale et, espérons-le, un meilleur environnement aux générations futures.

[Français]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à mon confrère qui vient de faire un éloquent discours. Je sais qu'il a travaillé très fort au sein du Comité menant à l'étude à l'étape du rapport de ce projet de loi que nous étudions maintenant en troisième lecture, et j'aimerais lui demander son point de vue au sujet de l'étude de ce projet de loi. Au moment où l'on parle beaucoup de questions constitutionnelles, au moment où l'on s'interroge, par exemple, sur le degré de juridiction que devraient avoir les provinces, au mo-

ment où les trois grands partis fédéralistes se déclarent ouverts à un renouvellement constitutionnel, ne souhaiterait-il pas que ce débat ait lieu seulement dans quelques mois, de façon à ce qu'on fasse abstraction justement de toute cette bataille de juridictions fédérales-provinciales, pour réfléchir en profondeur sur ce que serait un véritable projet de loi environnemental pour ce qui est des juridictions exclusivement fédérales et laisser aux provinces le soin d'avoir leurs propres juridictions provinciales? Comme ce projet de loi-là semble le dire, et l'Association canadienne des producteurs d'électricité le déclare également, ce projet de loi vient mettre ses grands pieds, ses grandes mains partout, mais ne règle pas en profondeur le problème de l'environnement.

Il ne fera que retarder des projets d'installations hydro-électriques ou autres qui n'ont aucun impact sur l'environnement et, à cause de tous les délais, et justement des délais qui ne sont pas dans le temps, des délais qui peuvent être reportés comme on veut, selon l'esprit du projet de loi, cela pourrait nuire à la planification d'investissements et cela pourrait faire en sorte que ces investissements s'en aillent dans d'autres pays parce que justement notre juridiction n'est pas claire. On sait d'avance qu'avec un tel projet de loi, et le ministre Paradis, du Québec, l'a déclaré hier, on s'embarque dans un paquet de procédures juridiques afin de définir quel gouvernement doit intervenir: le provincial ou le fédéral.

Or, est-ce qu'il souhaiterait, en tant que grand défenseur des intérêts de l'environnement, que ce débat-là se fasse dans quelques mois, c'est-à-dire après que l'on ait bien défini quelle sorte de Constitution on aura au Canada? Est-ce qu'on s'en va vers la souveraineté du Québec, avec deux gouvernements avec des pouvoirs centraux forts et avec des ententes économiques, ensemble? Ou est-ce qu'on s'en va vers une redéfinition du Canada, comme le souhaitent les trois partis fédéralistes, avec une répartition des pouvoirs, bien définie, par exemple, dans le domaine de l'énergie, comme on l'a dit au Comité Beaudoin-Dobbie? Alors, tout ce débat-là n'étant pas terminé, est-ce qu'on ne va pas jeter de l'huile sur le feu avec un tel projet de loi? Est-ce qu'on ne va pas contre-carrer des aspirations légitimes de certaines provinces comme, par exemple, le Québec, qui a toujours souhaité voir une meilleure juridiction en ce qui regarde l'environnement, une juridiction pleine et entière, et sans intrusion continue du gouvernement fédéral pour ralentir son développement économique?

Alors, je demande au député s'il a réfléchi là-dessus, et s'il pourrait m'exposer son point de vue.